

LE TRAITEMENT DES DONNEES COMPTABLES

- **Objectif(s)** : Présenter une synthèse sur les différentes solutions comptables.
- **Pré-requis** : Principes comptables
- **Modalités** : Schéma d'organisation comptable.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. INTRODUCTION.	2
Chapitre 2. LE SYSTEME CLASSIQUE.	2
2.1. Le journal.	2
2.1.1. Définition.....	2
2.1.2. Exemple.	2
2.1.3. Principe de la partie double.....	3
2.2. Le grand livre.	3
2.3. La balance des comptes.	3
2.3.1. Définition.....	3
2.3.2. Exemple.	4
2.4. De la balance aux documents de synthèse.	5
2.5. Le tableau ou compte de résultat de l'exercice.....	5
2.5.1. Définition.....	5
2.5.2. Exemple.	6
2.6. Le bilan.	6
2.6.1. Définition.....	6
2.6.2. Exemple.	7
2.7. L'organisation du système classique.	7
Chapitre 3. LE SYSTEME CENTRALISATEUR.	8
3.1. Principes.	8
3.2. Organisation.....	9
Chapitre 4. LE TRAITEMENT INFORMATISE.	10
4.1. Organisation générale des traitements.	10
4.2. Evolution des systèmes d'information comptables.	11
4.3. Le traitement à façon de la comptabilité ou externalisation.....	11
4.4. Le traitement informatisé dans les entreprises et les administrations.....	12
4.5. Tenue, structure et fonctionnement des comptes selon l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.	12
4.5.1. Monnaie.....	12
4.5.2. Livre des procédures.	12
4.5.3. Comptabilité informatisée.	12
4.5.4. Ecritures comptables et pièces justificatives.....	12
4.5.5. Procédure de clôture.	12

Chapitre 1. INTRODUCTION.

L'informatisation du traitement des informations comptables est généralisée dans les entreprises et les administrations.

Pour comprendre l'organisation actuelle des travaux comptables avec les outils informatiques, il est nécessaire de faire référence aux méthodes et règles de base de toute comptabilité régulièrement tenue.

Plusieurs systèmes d'organisation sont à distinguer :

- le système classique,
- le système centralisateur,
- le système informatisé,
- les systèmes d'informations comptables.

Chapitre 2. LE SYSTEME CLASSIQUE.

2.1. Le journal.

2.1.1. Définition.

A partir des pièces justificatives ou documents de base, les opérations sont enregistrées dans l'ordre chronologique, au jour le jour, dans un journal unique appelé *Journal Général*.

Chaque opération fait l'objet d'une *écriture* encore appelée *article*.

Cette présentation traditionnelle est utilisée essentiellement dans les formations en comptabilité (livres, cours, ...) pour des raisons pédagogiques, de simplification et de clarté.

2.1.2. Exemple.

Exemple d'écriture classique :

01-10-N			
607	Achats de marchandises	10 000,00	
44566	État, TVA déductible sur biens et services	2 060,00	
40101	Fournisseur LUCAS		12 060,00
	Facture n°456 du 25-09-N		

Chaque écriture est datée.

Le libellé mentionne la nature et la référence ou numéro du document de base (facture, chèque, ...) servant de *preuve* de l'opération économique enregistrée.

Préalablement à l'enregistrement de l'écriture, il est indispensable de repérer les comptes utilisés et le sens de leur mouvement, débit ou crédit. Cette tâche d'*imputation* ou de codification est très importante car située en amont des traitements comptables, elle détermine la qualité et la fiabilité de la comptabilité.

2.1.3. Principe de la partie double.

Pour respecter le *principe de la partie double*, chaque écriture doit être équilibrée :

$$\text{Montant du débit} = \text{Montant du crédit}$$

Les totaux de bas de page doivent être reportés en haut de la page suivante ou en fin de journal afin de *contrôler* l'égalité :

$$\text{Totaux des débits} = \text{Totaux des crédits}$$

2.2. Le grand livre.

Les écritures enregistrées dans le journal doivent être reportées dans les comptes.

L'ensemble des comptes constitue le grand livre de l'entreprise.

Parmi les comptes, on distingue :

- les comptes généraux (caisse, banque, achats, ventes, TVA, clients, fournisseurs ...)
- les comptes individuels des tiers pour chaque client et chaque fournisseur.

2.3. La balance des comptes.

2.3.1. Définition.

C'est un tableau, présenté périodiquement, en fin d'année, fin de semaine, le plus souvent en fin de mois qui regroupe tous les comptes mouvementés pendant la période avec leur solde respectif.

La balance est un *instrument de contrôle* dont les propriétés sont les suivantes :

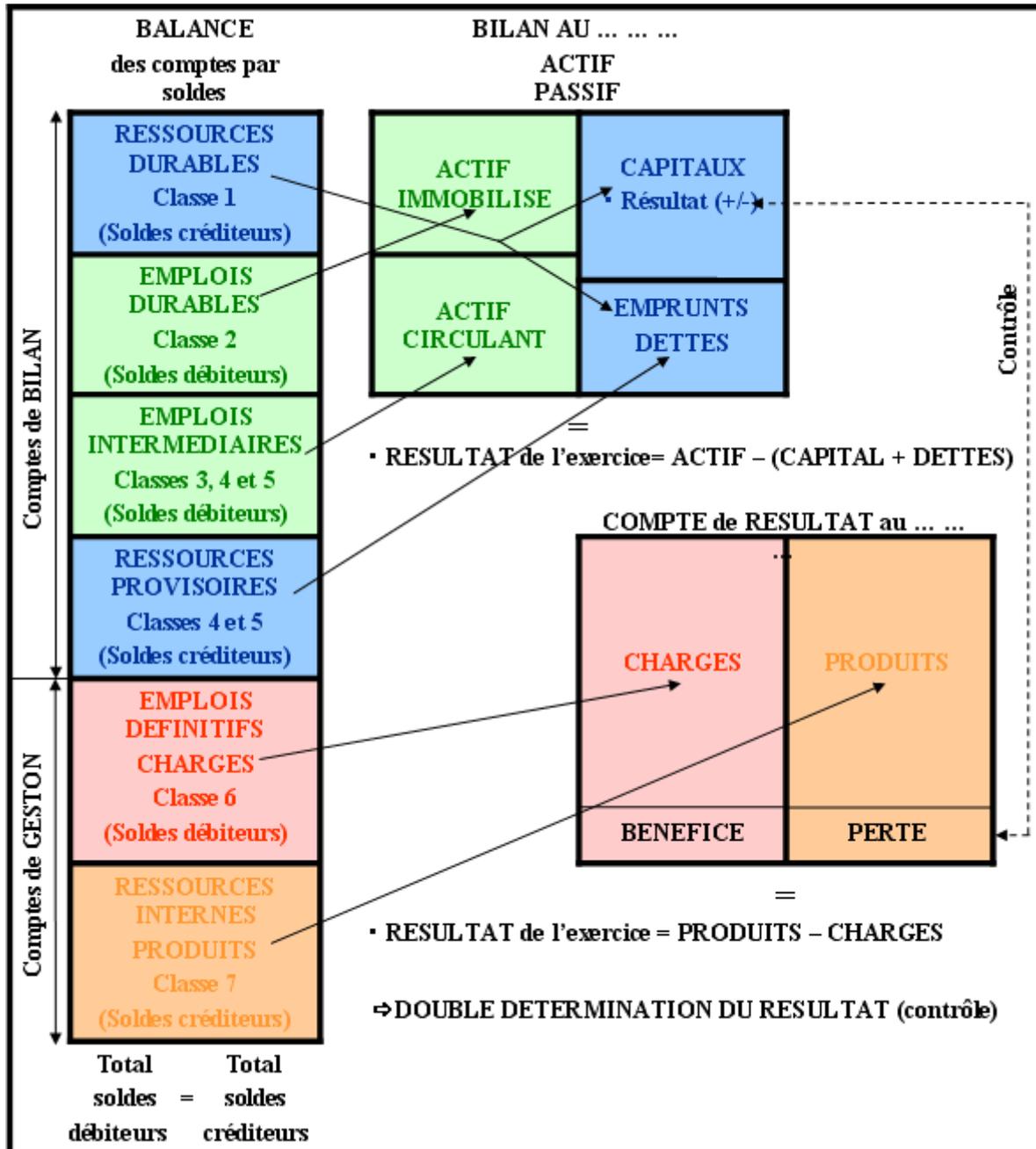
$$\text{Total des débits} = \text{Total des crédits}$$

$$\text{Total des soldes débiteurs} = \text{Total des soldes créditeurs}$$

2.3.2. Exemple.

Balance des comptes des Établissements DUMANOIR au 31/12/N				
Noms des comptes	Totaux		Soldes	
	Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Capital		1 000 000 ,00		1 000 000,00
Emprunts	150 000,00	350 000,00		200 000,00
Terrains	230 000,00	10 000,00	220 000,00	
Constructions	500 000,00	10 000,00	400 000,00	
Matériels industriels	400 000,00	80 000,00	320 000,00	
Matériels de transport	380 000,00	230 000,00	150 000,00	
Matériels de bureau	60 000,00	10 000,00	50 000,00	
Mobilier	25 000,00	5 000,00	20 000,00	
Prêts	30 000,00	20 000,00	10 000,00	
Fournisseurs	1 750 000,00	1 870 000,00		120 000,00
Clients	1 550 000,00	1 390 000,00	160 000,00	
Banque	4 200 000,00	4 175 000,00	25 000,00	
Caisse	800 000,00	795 000,00	5 000,00	
Achats de marchandises	2 700 000,00		2 700 000,00	
Achats d'approvisionnements	1 200 000,00		1 200 000,00	
Services extérieurs	325 000,00		325 000,00	
Impôts	300 000,00		300 000,00	
Charges de personnel	1 450 000,00		1 450 000,00	
Charges financières	90 000,00		90 000,00	
Charges exceptionnelles	110 000,00		110 000,00	
Ventes		6 000 000,00		6 000 000,00
Produits financiers		100 000,00		100 000,00
Produits exceptionnels		115 000,00		115 000,00
Partie double	16 250 000,00	16 250 000,00	7 535 000,00	7 535 000,00

2.4. De la balance aux documents de synthèse.



2.5. Le tableau ou compte de résultat de l'exercice.

2.5.1. Définition.

Ce compte, recense tous les comptes de charges et tous les comptes de produits mouvementés pendant l'exercice comptable.

Les comptes sont classés selon leur caractère d'exploitation, financier ou exceptionnel.

Le solde de ce compte indique le résultat de l'exercice :

- bénéfice comptable de l'exercice,
- ou perte comptable de l'exercice.

RESULTAT de l'exercice = PRODUITS – CHARGES

2.5.2. Exemple.

CHARGES (hors taxes)	COMPTE DE RESULTAT au	PRODUITS (hors taxes)
Charges d'exploitation : Achats (1) Variations des stocks (- ou +) (2) Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements et aux provisions Autres charges d'exploitation (3)		Produits d'exploitation : (5) Ventes de marchandises Production vendue (6) Production stockée (+ ou -) (7) Subventions d'exploitation Autres produits (8)
Charges financières		Produits financiers
Total (I)		Total (I)
Charges exceptionnelles (II)		Produits exceptionnel (II)
Impôt sur les bénéfices (III)		
Total des charges (I + II + III)		Total des produits (I + II)
Solde créditeur : bénéfice (4)		Solde débiteur : perte (9)
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL
(1) Y compris droits de douane. (2) Stock initial – stock final (3) Y compris charges afférentes à des exercices antérieurs. (4) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		(5) Y compris produits afférents à des exercices antérieurs. (6) Y compris prestations de service. (7) Stock final – stock initial (8) Y compris reprises sur amortissements et approvisionnements. (9) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

2.6. Le bilan.

2.6.1. Définition.

Il représente la situation de l'entreprise à une certaine date : à l'ouverture ou à la clôture de l'exercice.

Il regroupe tous les comptes d'actif (emplois) et tous les comptes de passif (ressources).

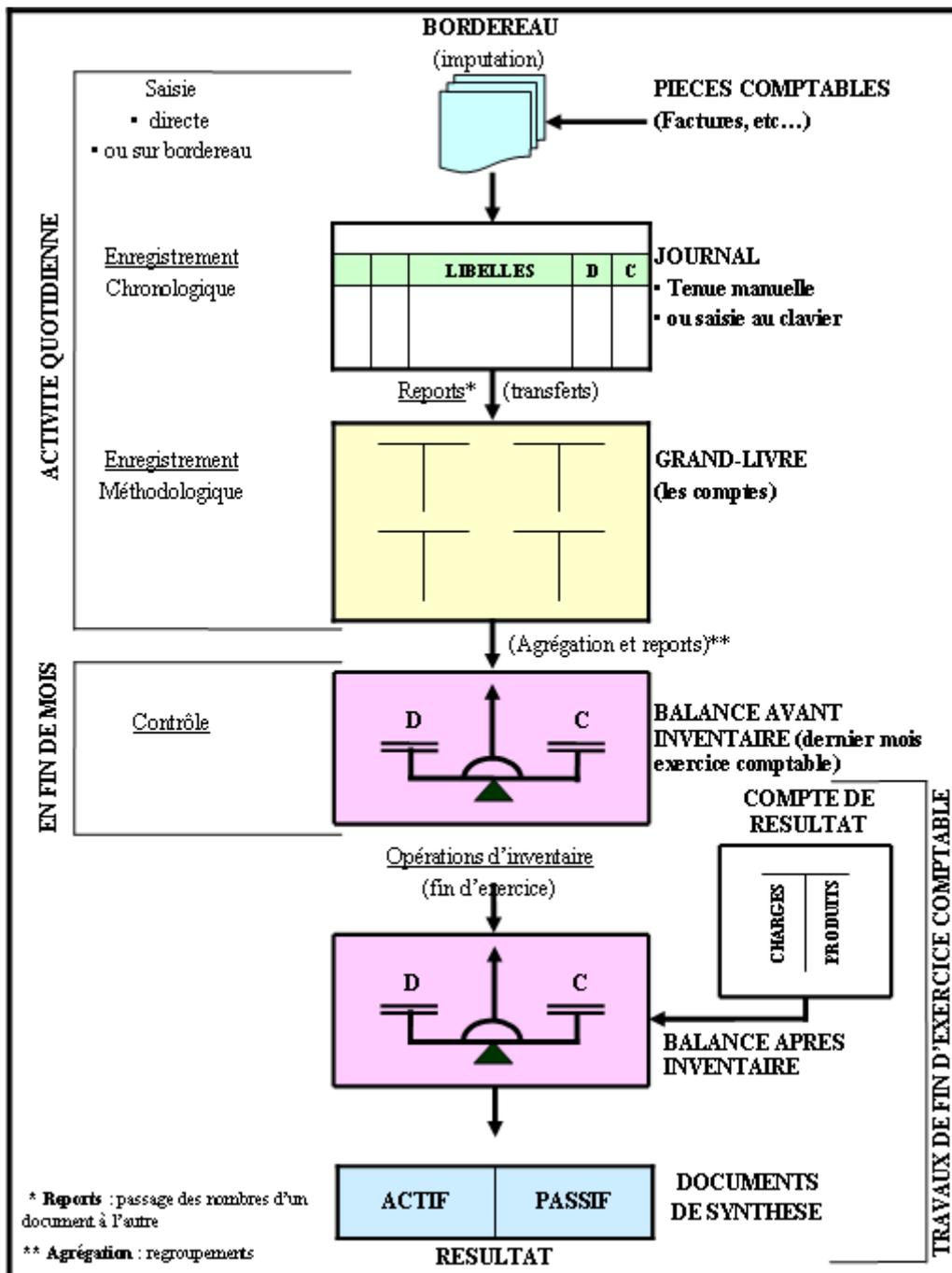
Il fait apparaître le résultat de l'exercice et la situation nette de l'entreprise.

$$\text{RESULTAT de l'exercice} = \text{Total de l'ACTIF} - (\text{CAPITAL} + \text{DETTES})$$

2.6.2. Exemple.

ACTIF		BILAN au		PASSIF
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles :			Capital	
- Fonds commercial			Résultat	
- Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles			Total I	
Immobilisations financières (1)			DETTES (3)	
Total I			Emprunts et dettes assimilées	
ACTIF CIRCULANT			Fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks			Autres créditeurs	
Créances (2)				
- Clients et comptes rattachés			Total II	
- Autres débiteurs				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Total II				
TOTAL GENERAL (I+II)			TOTAL GENERAL (I+II)	
(1) dont à moins d'un an.		(2) dont à plus d'un an.		(3) dont à plus d'un an.

2.7. L'organisation du système classique.



Chapitre 3. LE SYSTEME CENTRALISATEUR.

3.1. Principes.

Ce système permet :

- la division du travail et la répartition des tâches comptables (saisie, suivi, contrôle) en raison de l'existence de plusieurs journaux spécialisés par catégorie d'opérations,
- le regroupement des informations de même nature.

Ainsi, il est possible d'utiliser plusieurs *journaux auxiliaires* regroupant les opérations identiques :

- journal des achats,

- journal des ventes,
- journal de banque,
- journal de caisse,
- journal des opérations diverses,
- ...

Préalablement à l'enregistrement des opérations dans les journaux auxiliaires, les documents de base doivent être triés par nature.

Chaque jour, les enregistrements sont saisis dans les différents journaux auxiliaires avec mise à jour des comptes individuels des clients et des fournisseurs.

Après totalisation des différents journaux auxiliaires, les totaux ainsi obtenus sont reportés ou transférés, par *centralisation*, globalement dans un journal unique, en fin de mois : **le journal général**.

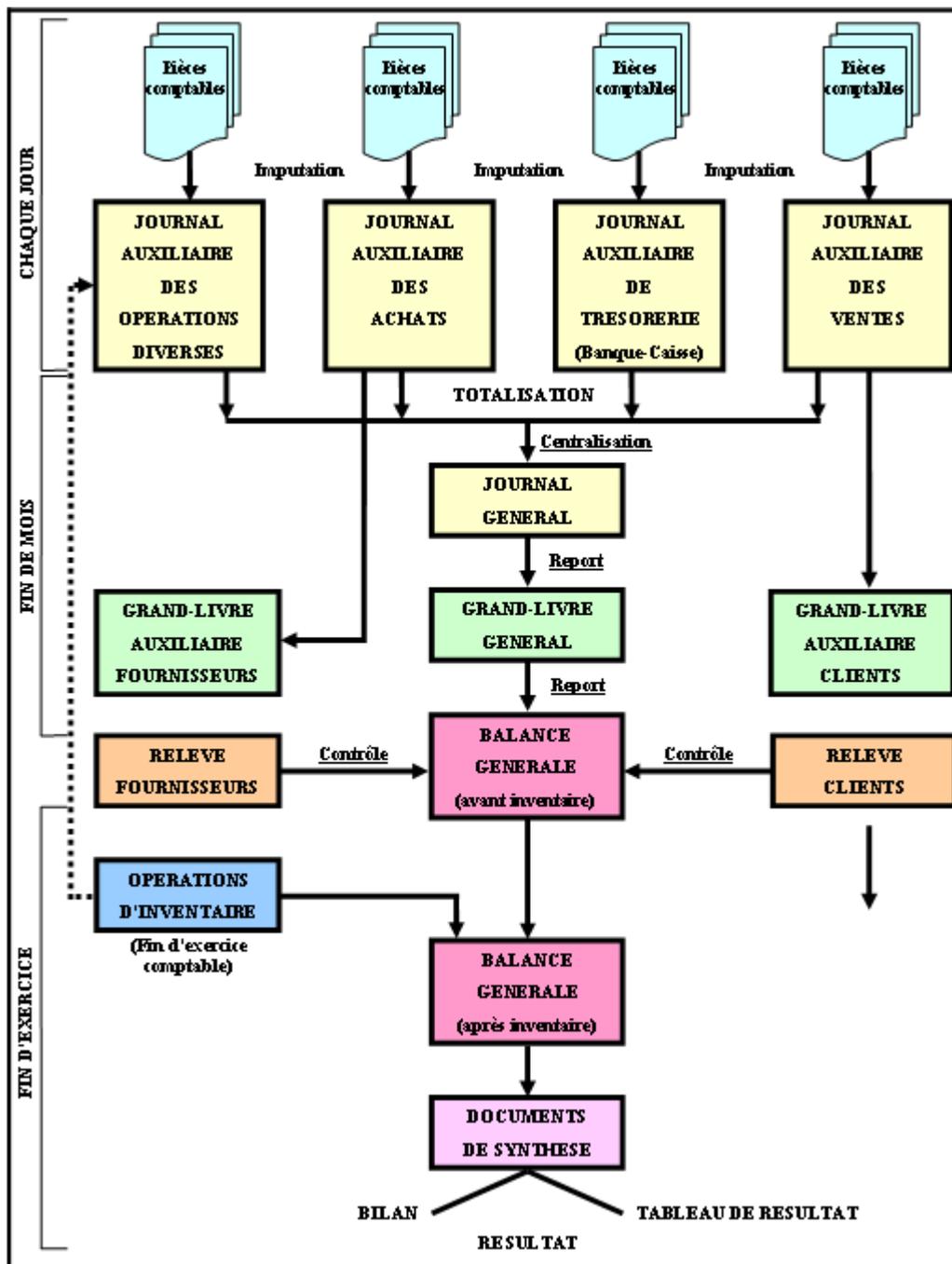
Les comptes de tiers : clients et fournisseurs peuvent être regroupés en fin de mois sous forme :

- de relevés nominatifs des clients ou balance des clients
- de relevés nominatifs des fournisseurs ou balance des fournisseurs.

Avec la généralisation de la tenue informatisée des comptabilités, la mise à jour permanente des comptes et les performances des logiciels spécialisés permettent la connaissance en temps réel de la situation de l'ensemble des comptes par simple consultation avec possibilité d'édition.

La conception des logiciels de gestion et de comptabilité s'inspire des principes d'organisation traditionnelle.

3.2. Organisation.



Chapitre 4. LE TRAITEMENT INFORMATISE.

L'organisation comptable et les traitements vus précédemment se retrouvent dans les fonctionnalités des différents logiciels de comptabilité disponibles actuellement dans les entreprises et les administrations publiques et privées.

4.1. Organisation générale des traitements.

Après *imputation* sur un *bordereau* de saisie ou sur le document comptable de base lui-même, les informations sont *saisies* au clavier dans un journal provisoire ou *brouillard de saisie*.

Cependant, l'exigence d'un document écrit devrait disparaître avec le développement des échanges d'informations par la voie télématique.

Après contrôle, les écritures saisies font l'objet d'une *validation* qui entraîne la mise à jour automatique des comptes.

Par la suite, la base de données ainsi constituée est utilisée pour :

- les éditions des documents comptables : journaux, comptes, balances,
- les consultations à l'écran des comptes,
- les traitements comptables situés en aval : tableau de résultat, bilan, préparation des déclarations fiscales, tableau d'analyse, ...

4.2. Evolution des systèmes d'information comptables.

De plus en plus, les systèmes sont intégrés les uns aux autres afin d'accroître la vitesse de traitement et de transmission des données.

Les différentes comptabilités se trouvent ainsi regroupées : comptabilité générale, comptabilité analytique, contrôle de gestion, gestion financière, gestion prévisionnelle.

L'intérêt essentiel de cette intégration réside dans la *saisie unique* des événements quelle que soit leur utilisation ultérieure.

Plusieurs possibilités existent en matière d'intégration :

- comptabilité analytique autonome de la comptabilité générale,
- comptabilité analytique semi-intégrée avec la comptabilité générale pour certaines applications,
- comptabilité analytique ou de gestion totalement intégrée à la comptabilité générale.

La comptabilité générale tient un rôle central majeur d'où l'impérieuse nécessité de la qualité de sa tenue afin d'assurer la fiabilité des informations transmises au système de décision et de pilotage de l'entreprise.

La transmission des données comptables et financières connaît actuellement un changement très important du fait de la dématérialisation des supports d'informations, associés au large développement des échanges de données informatisés par l'intermédiaire des outils de la télématique (exemple : *Transferts des Données Fiscales Sociales et Comptables*).

4.3. Le traitement à façon de la comptabilité ou externalisation.

La comptabilité peut être tenue par une entreprise de comptabilité, un Cabinet d'Expertise Comptable (CEC) ou un Centre de Gestion Agréé (CGA).

L'entreprise n'a pas à investir en matériels informatiques et logiciels comptables.

Le rapport qualité-coût du service est convenable en raison de la qualité de la prestation, mais l'entreprise reste cependant dépendante du prestataire à cause des délais nécessaires pour la transmission des documents.

4.4. Le traitement informatisé dans les entreprises et les administrations.

Ce traitement est de plus en plus fréquent en raison de la baisse des coûts des matériels et logiciels de comptabilité-gestion ainsi que pour leur facilité d'utilisation et leur convivialité.

Il nécessite cependant un personnel compétent, doté de qualités d'adaptation aux évolutions permanentes des différents domaines de la gestion des entreprises et aussi des administrations.

4.5. Tenue, structure et fonctionnement des comptes selon l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

4.5.1. Monnaie.

La tenue d'une comptabilité en Euro est un choix irrévocable.

Elle peut être tenue en monnaie étrangère. Les soldes des comptes sont alors convertis dans la monnaie nationale ou en Euros.

4.5.2. Livre des procédures.

La tenue d'un document décrivant les procédures et l'organisation comptables est obligatoire pour faciliter la compréhension du système de traitement et la réalisation des contrôles.

4.5.3. Comptabilité informatisée.

« Lorsqu'elle est informatisée, l'organisation de la comptabilité implique l'accès à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements, en vue notamment de procéder aux tests nécessaires à la vérification des conditions d'enregistrement et de conservation des écritures. »

4.5.4. Ecritures comptables et pièces justificatives.

Le Plan Comptable 1999 précise que chaque écriture doit s'appuyer sur une « pièce justificative datée, établie sur support papier ou sur un support assurant **la fiabilité**, la **conservation** et la **restitution** en clair de son contenu pendant les délais requis. »

Le caractère définitif des enregistrements pour les comptabilités informatisées est assuré par une procédure de **validation interdisant toute modification ou suppression**.

4.5.5. Procédure de clôture.

Une procédure de clôture périodique doit figer la chronologie des opérations et être appliquée aux mouvements enregistrés jour par jour ou par récapitulation mensuelle.

Pour les comptabilités informatisées, l'irréversibilité des enregistrements est garantie par « la production **de documents écrits, identifiés, numérotés et datés** dès leur établissement par des moyens offrant toute **garantie en matière de preuve**. »